



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
NORMANDIE

GUIDE DE L'OBSERVATEUR 2018

Ornithologie

Comment envoyer ses données à la LPO ?

LPO NORMANDIE

INTRODUCTION

Evaluer la place des espèces, leur rareté, leur dynamique de population est essentiel si l'on veut éclairer les impacts des choix économiques et des politiques d'aménagement du territoire.

Jusqu'à maintenant, les ornithologues ont essentiellement concentré leurs efforts sur les espèces rares. Or, les espèces communes représentent l'essentiel des populations d'oiseaux et sont évidemment elles aussi soumises aux pressions des activités humaines.

Nous savons intuitivement que beaucoup d'entre elles diminuent, mais nous n'avons cependant pas d'outils régionaux d'analyse.

Les banques de données ornithologiques sont en effet la plupart du temps constituées d'espèces rares, les observateurs ne notant pas les oiseaux communs.

Qui plus est, si l'on pense que des changements dans les pratiques des décideurs économiques et politiques se feront uniquement sous pression des citoyens, il faut bien reconnaître que la recherche des oiseaux « intéressants » est peu motivante et difficile pour un plus large public et pour les observateurs débutants.

Combien de fois avons nous entendu dire : « Je ne note rien, parce que je ne vois que des oiseaux communs. Je ne suis pas capable de reconnaître les autres. »

Ce double constat nous a conduits à mettre en place une base de données qui reflète la réalité de l'importance de chaque espèce. Ainsi, dans notre base de données, il y a autant de merles noirs en proportion que dans le milieu naturel.

TRANSMETTRE VOS DONNEES EST DONC UNE VERITABLE ACTION DE PROTECTION DE LA NATURE. NE LES LAISSER PAS DORMIR DANS VOS CARNETS !

Fin 2017, la base de données de la LPO comprend 435 000 données. Elle est organisée autour de quatre outils à votre disposition.

[01] La fiche de relevé par site (relevés ornithologiques).

On la remplit sur le terrain (dans sa version papier ou dans son carnet personnel). Elle concerne les oiseaux réguliers de Haute et Basse-Normandie (Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime) nicheurs, migrateurs ou hivernants (228 espèces).

TRANSMISSION : 2 systèmes au choix

1. manuel : on transmet la fiche papier à LPO-Normandie 11 rue du Docteur Roux 76300 Sotteville-lès-Rouen. A ce moment, elle est validée puis saisie dans la base de données.
2. informatique : au retour de la sortie, on la saisit soi-même dans un fichier Excel qu'il faut nous demander : « iObs_Site.xls ». Quelques minutes suffisent pour saisir sa fiche, le fichier est très simple à utiliser. On la transmet alors par courrier électronique à fichesornitho-lponormandie@orange.fr . Elle fera alors l'objet d'une validation, et basculera dans la base de données sans saisie supplémentaire. On peut garder pour soi la fiche papier. Attention : dans ce cas ne pas nous envoyer la version papier, cela ferait doublon avec celle transmise par voie électronique.

La prise en compte des oiseaux communs nécessite un protocole précis, faute de quoi une succession de mésanges bleues observées ici ou là ne pourrait être interprétée.

La « fiche de relevé par site » permet de noter toutes les espèces sur un site :

- Le site est défini par l'observateur, il est donc de superficie variable.
- La fiche est datée. Deux jours différents induisent deux relevés différents.

Le relevé est effectué dès lors que la plupart des oiseaux communs a été observée sur le site. Le temps pour l'effectuer varie en fonction de la compétence de l'observateur, de la superficie et de la nature du site. Une heure minimum paraît indispensable, même pour un observateur expérimenté. Lorsque l'on débute, il faut augmenter le temps d'observation.

Le nom de la commune (**accessible par un menu déroulant**) permet la localisation du site. Passer absolument par le menu déroulant pour les noms de communes (ne pas écrire soit même le nom de la commune) permet d'éviter les erreurs (orthographe ou confusion entre un lieu-dit et une commune), ce qui conduirait à un rejet des données par la base.

Un merle noir ou un busard Saint-Martin, observé lors d'un passage en voiture, ne donne pas lieu à une fiche de relevé, mais à une observation ponctuelle (voir outil N°2).

Nos fiches de relevés correspondent à ce que l'on appelle aujourd'hui un « formulaire » ou une « liste ». Il s'agit de noter toutes les espèces sur un site.

Jusqu'à maintenant nous pouvions calculer les fréquences pour une espèce d'années en années. Une espèce peut être notée une année sur 20% des fiches et dix ans après sur seulement 10% si elle a décliné. Mais si l'espèce est fréquente, elle peut avoir baissé en nombre avant d'avoir baissé en fréquence.

Pour cela, la nouvelle fiche vous propose de prendre en compte les nombres (de couples ou d'individus) et calculera les diminutions ou augmentations (démarche quantitative).

Vous êtes du reste peut-être habitué(e)s à inscrire des nombres d'oiseaux.

Si vous choisissez la démarche quantitative (on vous le conseille fortement !), **il vous suffira de cliquer sur le bouton « Comptage exhaustif »**. A ce moment vous devrez inscrire obligatoirement le nombre de km effectués lors de la sortie dans la case ad hoc qui apparaît en rouge (on peut écrire par exemple 2 ou 2,5, mais pas 2 km !, seulement des nombres). Vous constaterez que la colonne « Présence » qui permet de mettre une croix quand on n'a pas compté une espèce devient grisée et donc « non utilisable ». C'est normal, dans ce système, on doit mettre des nombres pour toutes les espèces !

On indique obligatoirement :

- le nombre d'individus
- ou/et le nombre de couples (ou chanteurs). Ainsi, deux chanteurs sur un site sont considérés comme deux couples, alors que deux oiseaux accompagnés de 3 jeunes sont considérés comme un couple. Le détail (mâle, femelle, jeunes) peut être indiqué dans la colonne « Remarques ». *A noter que les informations « nombre d'individus » et « nombre de couples » doivent pouvoir se cumuler. Donc, si vous avez noté 2 dans la colonne couples, ne notez pas 4 individus sauf si les 4 sont différents des deux couples notés !*
- l'indice de nidification (éventuel = E, probable = P ou certain = C). Le tableau « Dates de nidification » permet de définir à partir de quel moment une espèce peut être notée nicheuse probable. Avant ou après les dates indiquées, il peut s'agir de migrants. Bien sûr, si des indices précis sont observés, on peut ne pas tenir compte de ces dates, qui restent indicatives.

On peut indiquer (facultatif) :

- l'habitat.
- l'entité écologique (information disponible dans un onglet de la fiche)
- la durée de l'observation
- l'heure de début

Si vous voulez mettre simplement des croix de présence ou mixer nombre-croix, il suffit de ne pas cocher la case « comptage exhaustif ». On le déconseille, car la fiche est alors seulement « qualitative » et apporte moins d'informations. Mais c'est mieux que pas de fiche !

Pas de stress concernant l'évaluation des nombres ! Il ne s'agit pas de compter vraiment mais bien de mettre un ordre de grandeur le plus crédible possible en fonction de ce que l'on a vu.

Ainsi, une croix pour « courlis » veut dire que l'on a vu 1 ou...1000 courlis, tandis que 200 veut dire que c'est quelques centaines. C'est tout de même plus précis ! Et ce n'est pas grave s'il y en avait en fait 275 ou 185.

ATTENTION ! Ces fiches de relevé sont réservées à des parcours (ou transects). Si vous restez 2 h au même endroit (par exemple pour un point migration ou un point d'observation en mer), il faut faire des données ponctuelles (voir outil N°2).

Pour un point STOC (10 points d'écoute répartis sur 4 km²), vous pouvez faire une fiche de relevé en cumulant les espèces sur les 10 points et en notant les espèces rencontrées sur le parcours entre les points et dans ce cas, vous indiquez 2,5 km. Ce qui correspond à 50 ha, soit à peu près la superficie prospectée dans ce cas.

Pour calculer la distance, il existe un outil très pratique : Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr>).

Les relevés peuvent être effectués au gré des observateurs, en tout lieu et à tout moment de l'année, y compris en zone urbaine.

TOUTE ESPECE OBSERVEE SUR UN SITE ET QUI NE FIGURE PAS SUR LA FICHE DE RELEVÉ (Espèces rares, irrégulières en Normandie) DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FICHE D'HOMOLOGATION (voir outil 3), à l'exception des espèces introduites non reproductrices pour lesquelles la fiche des observations ponctuelles suffit (voir outil N°2).

Il est conseillé de nous faire parvenir une localisation précise pour tous les cas de nidification des espèces en caractères gras dans la liste (nicheurs rares).

Cas particuliers pour les communes :

- Eure : Poses. Les relevés faits sur les étangs de Poses doivent indiquer la commune **Poses** lorsqu'ils concernent le lac des deux Amants et la commune **Tournedos sur Seine** lorsqu'ils concernent la Grande Noé.
- Eure : Vernon. Les relevés faits rive gauche de Vernon doivent indiquer la commune **Vernon** et ceux effectués rive droite (Vernonnet et forêt de Vernon) doivent indiquer la commune **Bois-Jérôme St Ouen**.
- Seine-Maritime : Heurteauville. Les relevés faits sur la tourbière doivent indiquer la commune d' **Heurteauville** et ceux faits dans les prairies humides du nord de la tourbière la commune de **Le Trait**.
- Seine-Maritime : Estuaire de la Seine. Les relevés faits sur la ville du Havre (incluant la forêt de Montgeon) et sur la zone portuaire doivent indiquer la commune **Le Havre** et les relevés faits dans le marais du Hode la commune **Saint-Vigor d'Ymonville**.

[02] La fiche des Observations ponctuelles

- Les espèces observées ponctuellement (sans fiche de relevé), dès lors que l'observateur n'a pas eu le temps d'observer sur le site la plupart des oiseaux communs, sont notées sur une fiche particulière (fiche des observations ponctuelles).
- Ceci correspond aux fiches traditionnelles des associations ornithologiques. Ce type de protocole (lorsque l'on n'a pas eu le temps de faire un relevé complet) concerne:
 - • les nicheurs, hivernants ou migrateurs peu communs, assez rares et rares.
 - • toute observation inhabituelle (saison, nombre, comportement), même lorsqu'il s'agit d'espèces communes.
- Sont notés les éléments de base (nom de l'observateur, nom de l'espèce, commune, date) et toute information utile (nombre, comportement, ainsi que les indices de nidification).

TRANSMISSION : 2 systèmes au choix

- manuel : on écrit les données à la main sur la fiche « Observations ponctuelles ». On peut écrire sur une même fiche plusieurs espèces, plusieurs dates. On transmet à la LPO-Normandie 11 rue du Docteur Roux 76300 Sotteville-lès-Rouen. Après validation, ces fiches manuelles sont saisies dans la base.
- informatique : on écrit les données dans le fichier Excel « iObs_Ponct.xls ». On y saisit les données et on nous transmet le fichier quand on veut par voie électronique fichesornitho-lponormandie@orange.fr. On peut par exemple nous envoyer en janvier toutes les observations ponctuelles de l'année précédente, mais aussi les envoyer au fur et à mesure. Les données seront basculées dans la base sans saisie supplémentaire, après validation. *A noter qu'il n'est pas nécessaire de faire une fiche ponctuelle différente à chaque observation. Sur la même fiche ponctuelle, on peut noter des espèces de dates ou de lieux différents.*
- REMARQUE : si vous pouvez choisir le système informatique (sites et données ponctuelles, c'est mieux, vous nous évitez de longues heures de saisie !

IMPORTANT

- Vous pouvez désormais saisir vos données naturalistes (et donc les données d'oiseaux) sur le portail national Faune-France. Celui-ci est le portail de la LPO, ainsi que de plusieurs autres associations ornithologiques partenaires.

<https://www.faune-france.org>

- **Pour le moment, n'utiliser le portail que pour des données ponctuelles ! Dans ce cas, vous n'avez plus besoin de remplir nos fiches ponctuelles.**

- **Continuez par contre à utiliser nos fiches de relevé de site que vous nous envoyez par courriel quand vous notez toutes les espèces sur un site. Lorsque nous aurons un système de saisie de nos fiches sur Faune-France, vous pourrez tout saisir sur le portail.**

[03] La fiche d'homologation des espèces très rares ou accidentelles.

- Ce sont les espèces qui ne figurent pas sur la fiche de relevé par site. Elles doivent faire l'objet d'une fiche d'homologation régionale en utilisant une fiche spécifique (sous version papier ou sous version informatique : iObs_Rare.xls). On transmet les fiches à : richard.lery@wanadoo.fr ou à fichsomitho-lponormandie@orange.fr
- Ces fiches sont analysées par le Comité d'Homologation Régional (CHR), validées annuellement et saisies ensuite comme observations ponctuelles.

ATTENTION ! les informations publiées sur Infonat doivent aussi faire l'objet d'une fiche (relevé, ponctuelle, homologation) pour pouvoir intégrer la base de données.

[04] La fiche Jardin

La fiche Jardin permet un suivi par quinzaine des espèces présentes observées sur le lieu d'habitation, campagne ou ville.

La fiche est annuelle. Toutes les espèces peuvent être notées, y compris celles observées en vol ou celles visibles de son jardin.

Barrer la ou les quinzaines en cas d'absence (départ en congés) et noter en fin d'année, avant transmission le nombre de quinzaines d'observation par espèce dans la colonne de droite.

Une version informatique existe (nous la demander ou la télécharger sur le site web de la LPO Normandie). Ces données sont elles aussi intégrées à la base de données.